

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0365**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 24, avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCI PHINIVI Pierre II

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0365**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 24, avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCI PHINIVI Pierre II**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'un aménagement intervenu il y a plusieurs années, le long de l'avenue Général de Gaulle à Charbonnières les Bains, a été réalisé un trottoir, supportant un muret avec garde corps en béton, sur lequel se trouvent 2 bancs publics, une poubelle urbaine, 2 arbres et une jardinière installés et entretenus par les services de la Métropole de Lyon.

L'emprise de ces aménagements représente une superficie totale d'environ 18 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AI 373, située 24, avenue Général de Gaulle à Charbonnières les Bains.

Afin de régulariser la situation foncière, il est proposé l'acquisition de cette parcelle de 18 mètres carrés environ destinée au domaine public de voirie.

Aux termes du compromis, la SCI PHINIVI Pierre II accepterait de céder ladite parcelle, à titre purement gratuit.

Les frais d'établissement du document d'arpentage sont pris en charge par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu de 18 mètres carrés environ située 24, avenue Général de Gaulle à Charbonnières les Bains et appartenant à la SCI PHINIVI Pierre II, dans le cadre de la régularisation d'un aménagement de voirie le long de ladite avenue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.